

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 11848  
Numéro SIREN : 802 705 152  
Nom ou dénomination : CLEMIUM

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt 11366

**CLEMIUM**  
**Société par actions simplifiée au capital social de 41.000 €**  
**Siège social : 6 rue Paul Baudry 75008 Paris**  
**802 705 152 RCS Paris**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 NOVEMBRE 2020**

---

L'an deux mille dix-vingt,  
Le trente novembre, à 9h,

Les associés de la société CLEMIUM se sont réunis au siège de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation régulière du Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- approbation des comptes et affectation du résultat,
- quitus au président et au commissaire aux comptes,
- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce,
- pouvoirs.

Monsieur Vincent Prieux préside la réunion en qualité de président de la société.

Il constate que les associés présents totalisent l'intégralité des actions composant le capital social. Il déclare alors que l'assemblée ainsi constituée satisfait au quorum requis et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Connaissance prise du projet de résolutions et du rapport du commissaire aux comptes, les associés se sont prononcés sur les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 tels qu'ils sont présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ledit rapport.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit une perte de €46.412 au poste « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne au président et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du code de commerce, prend acte de l'absence de conventions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 les capitaux propres qui s'élèvent à un montant négatif de €14.068 pour un capital de €41.000 sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'assemblée générale unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2023.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*


\*

\*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance.

  
Vincent Prioux  
Président de séance